

PROCES-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 12 septembre 2022 à 19 heures 30 minutes

Maison de la Pierre de VERS-PONT-DU-GARD

L'an deux mille vingt-deux et le douze-septembre à dix-neuf heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Pierre de VERS-PONT-DU-GARD sous la présidence de Pierre PRAT, Président de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Joachim VALLESPI représentant Muriel DHERBECOURT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Didier CATUOGNO représentant Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Phillipe MARCHESI, Thierry ASTIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER et Olivier SAUZET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : /

ABSENTS EXCUSES : Murielle GARCIA-FAVAND.

MAIRES PRESENTS : Pascale PRAT, Jonathan PIRE, Eric TREMOULET et Nicolas CARTAILLER.

MAIRES EXCUSES : Liliane OZENDA.

Election d'un secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau : Jean-Jacques ROCHETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 25 juillet 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

NEANT

PARTIE SANS DELIBERATIONS

Questions diverses :

- Les 20 ans de la CCPG :

Le Président expose qu'une soirée portant sur les 20 ans de la CCPG se déroulera le 12 décembre 2022. Plusieurs personnalités de l'environnement territorial telles que Madame la Préfète du Gard, M. MARTIN Président de l'association des communautés de France (ADCF), sont invitées cette occasion. Actuellement, une réflexion est menée pour définir le lieu de la manifestation. L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard propose la Salle Pitot pour un montant de 6 548 € comprenant la location de la salle, l'accueil des participants et la sécurité. M. SAUZET va contacter l'EPCC pour avoir des explications sur le montant compte tenu que les fois précédentes la mise à disposition se faisait de façon gracieuse.

Les personnes invitées et représentant la communauté de communes (CC) seront les suivantes :

- Les maires, leurs adjoints ainsi que les conseillers municipaux des 16 communes du territoire intercommunal ;
- Les anciens présidents de la CC ;
- Les maires fondateurs ;
- Les parlementaires, Présidents EPCI, Préfecture, ADCF etc
- Les agents communautaires ;
- Un talent du territoire issu de chaque commune membre de la CC.

M. le Président expose le déroulement prévisionnel de la soirée : accueil des invités et remise du livret « 2002-2022 », installation des invités, diffusion du diaporama des photos des communes, mot introductif du Président, prise de paroles du maître de cérémonie avec les 3 anciens présidents et le président sur la période 2002-2022, diffusion de la vidéo en lien avec l'attractivité du territoire, mise en lumière et présentation des 16 talents du territoire avec remise d'un titre honorifique, discours de Mme la Préfète et de Sébastien MARTIN, Président de l'ADCF si leur présence est confirmée et apéritif dinatoire.

- Convention d'objectifs avec la société publique locale (SPL) Destination Pays d'Uzès Pont du Gard :

M. le Président expose que la convention d'objectifs précédente prévoyait une durée de 3 ans. Le projet de nouvelle convention prévoit une durée de 4 ans pour permettre de réaliser les prestations fixées dans le cadre de cette convention jusqu'à la fin du mandat. Il demande l'avis des membres du bureau.

Mme VIOLA informe que le rôle de la SPL est d'être au plus près des touristes afin de les renseigner sur les activités présentes sur le territoire.

M. le Président informe que le montant de la participation de la CC Pays d'Uzès s'élève à 570 000 € par an et que celle de la CC Pont du Gard s'élève à 426 000 € par an.

Le montant de la taxe de séjour encaissé a été de 345 000 € en 2021.

Un échange est engagé sur le montant de la participation, le mode de répartition, le rôle de la SPL et la stratégie touristique. Certains maires émettent des doutes, concernant leur commune, sur la représentation de leur commune dans les actions mises en place par la SPL.

M. le Président propose de rencontrer le Président CHAPON afin d'évoquer la durée de la convention, le montant de la participation financière et la clé de répartition. La convention ne sera pas signée tant que le bureau communautaire ne donnera pas son accord.

- Point sur les aires de co-voiturage :

M. MARCHESI expose qu'un groupe de travail composé de 15 élus s'est tenu le 25 août 2022. Ont été traités les aires de covoiturage et les pôles d'échanges multimodaux d'Aramon et de Remoulins.

Les aires de covoiturage seront implantées sur toutes les communes du territoire afin de permettre un maillage du territoire et mettre en relation tous les moyens de locomotion. Une aire de covoiturage sera implantée par commune, les aménagements seront identiques sur chaque aire.

Un budget de 50 000 € a été fixé pour la réalisation de cette opération.

Les 16 aires permettront de créer 108 places de stationnement.

Une première phase de 36 000 € HT est prévue pour procéder au marquage au sol, installer des butées en bois, établir une signalétique piéton, des panneaux d'information, des bancs et des boxes à vélos sécurisés.

L'entretien des aires sera réalisé par les communes et portera principalement sur la gestion des déchets et des espaces verts. La CC se charge de procéder à l'aménagement de l'aire de covoiturage.

- Augmentation des prix de l'électricité :

M. TREMOULET alerte sur la forte hausse des prix de l'électricité car récemment sa commune a procédé à la passation d'un contrat pour la fourniture d'énergie électrique. EDF a été la seule société à présenter une offre. Avant ce contrat le montant annuel s'élevait à 100 000 € de dépenses, à l'issue de la passation de ce contrat le montant s'élèvera à 260 000 €.

Le SMEG peut être sollicité pour l'éclairage public, à ce jour il semble qu'il soit en train de négocier pour le marché d'énergie. Il est proposé qu'un courrier soit adressé aux parlementaires.

- Réflexion sur la création d'un CCFE-CIFF :

M. NOEL présente le dispositif CCFE-CIFF (comité communal ou intercommunal des feux de forêts). Ces comités existent dans des départements voisins. Dans le cadre de ces comités, des volontaires bénévoles assurent la prévention, la surveillance et la sensibilisation sur des sites forestiers.

M. NOEL pense qu'il est important de se renseigner pour savoir comment cela fonctionne dans les départements voisins.

- Réflexion sur l'extension de la mutualisation par la création d'un poste de conseiller en prévention mutualisé :

M. ASTIER parle des journées d'animation du bloc local, notamment celle relative à la problématique liée aux risques professionnels et l'intérêt à traiter cette thématique par les communes membres de la CC. Il propose qu'une réflexion soit engagée sur la création d'un poste de conseiller en prévention mutualisé.

- Demande de soutien pour la modernisation de l'abattoir d'Alès :

M. ASTIER indique que la CC a reçu un courrier visant à une éventuelle participation financière pour la modernisation de l'abattoir d'Alès. Aucun chiffre ni aucune répartition par rapport aux éleveurs du territoire n'a été renseignée.

Monsieur le Président demande si les membres du bureau souhaitent participer financièrement ou adresser un courrier de soutien. Il est proposé qu'un courrier de soutien soit rédigé au vu des éléments en notre possession et du nombre d'éleveurs susceptibles de s'y rendre.

- Point sur l'application de la théorie de l'imprévision pour les marchés suivants : TERRES DE CUISINE : fourniture de repas en liaison froide :

Le Président explique que, compte tenu de la forte inflation des matières premières alimentaires et non alimentaires, la Société TERRES DE CUISINE a sollicité la Collectivité pour une application de la théorie de l'imprévision à hauteur de + 6,3% au 1^{er} mai 2022 et + 8,71% à compter du 1^{er} août 2022.

De plus, elle propose de ne pas appliquer la révision contractuelle qui s'établit à - 8,576% au 1^{er} septembre 2022.

Une discussion s'engage sur l'application de cette théorie de l'imprévision au regard de la baisse contractuellement qui doit s'opérer au 1^{er} septembre 2022.

M. ASTIER précise avoir pris attache avec Mme BONAMY, Présidente de la Société TERRES DE CUISINE, et qu'il est en attente d'éléments.

Il est donc proposé de retirer la délibération du conseil communautaire du 19 septembre dans l'attente de nouveaux éléments.

- Point sur le travail engagé avec le SICTOMU et le SMICTOM :

M. GILLES explique avoir pris contact avec le Smictom et le Sictomu afin de trouver une solution cohérente pour nos trois communes en régie : Comps, Meynes et Montfrin.

Le fait d'avoir deux déchèteries pour trois communes a été un point de blocage avec le Sictomu dès la première réunion. Le Sictomu avait proposé de s'adapter au niveau de la collecte où nous sommes en C2, alors que le Sictomu est en C1 hors période estivale.

Le dialogue ouvert avec le Smictom a été jusqu'à ce jour beaucoup plus constructif : une TOEM presque équivalente, un système de collecte du même niveau et une réflexion sur l'adaptation des déchèteries d'où les investissements engagés (sécurisation des sites, mise en place d'un système de contrôle des entrées et sorties, remplacement des bennes à huiles usagées...) et une non remise en cause de la continuité des déchèteries.

Tous les éléments financiers ont été envoyés et sont à l'étude au Smictom.

M. GILLES a participé à une réunion fin juillet avec le directeur du Sictomu où une visite du site de Meynes a été effectuée afin de relancer le dossier et l'intérêt du Sictomu au cas où nos communes en régie n'arriveraient pas à être rattachées au Smictom. Une des solutions évoquée serait de faire passer la déchèterie de Comps en professionnel.

- La semaine du coworking du 12 au 16 septembre 2022 :

Mme VIOLA dit que toutes les mairies ont reçu des invitations. Le rendez-vous de la rentrée économique a été fixé le mercredi 14 septembre 2022. Les acteurs et les partenaires économiques ont aussi été conviés.

- Présentation du projet d'extension de la halte fluviale Les Estères :

Mme VIOLA informe avoir lancé les études avec un volume d'investissement de 1,2 million d'euros pour accueillir des bateaux supplémentaires. Après l'extension de la halte fluviale, ce sont entre 20 000 € et 25 000 € de recettes supplémentaires qui pourraient être générées grâce à de l'hôtellerie flottante. De plus, pour la promotion de la halte fluviale, la CC a adhéré à l'union des villes portuaires d'Occitanie et à l'association nationale des plaisanciers.

Calendrier de la prochaine assemblée communautaire : 19 septembre 2022 à 18h30 : Conseil communautaire - Salle Madeleine Béjart à MONTFRIN.

La séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Fait à Remoulins, le 13 septembre 2022.

Le Président
Pierre PRAT

Le secrétaire de séance
Jean-Jacques ROCHETTE